



Communes d'Ambon et Muzillac

DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Agence Technique

Départementale sud-est

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2020 le département du Morbihan va entreprendre des travaux sur la RD 20, à proximité de l'échangeur de la RN 165, sur le territoire des communes d'Ambon et Muzillac.

Cette opération se déroulera de nuit de 20h00 à 6h00, elle consiste à réaliser des purges, améliorer l'évacuation des eaux pluviales et renouveler la couche de roulement. Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (ATD sud-est)

Montant de l'opération : 110 000 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise CHARIER TP.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Durée et phasage des travaux

Afin de réduire au maximum les contraintes aux usagers, les travaux sont programmés durant les nuits des 24 et 25 juin prochains.

Phase 1 - Travaux de nuit sous déviation : Purges, pose de bordures et d'une grille avaloire, et travaux préparatoires.

Phase 2 – Travaux de nuit sous déviation: Renouvellement de la couche de roulement.

A la fin de chaque nuit, la circulation sera remise à l'état normal, aucune gêne ne sera présente pour l'usager.

Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, l'entreprise en charge des travaux restant responsable du barriérage et de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux. Durant les travaux, la RD 20 sera déviée suivant le plan joint et la sortie n°20 de la RN 165 sera neutralisée :



Accès riverains et services de secours.

Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu. Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir lors de certaines phases de travaux.

Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.